

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE

- VU le Code de l'Education, notamment son article L951-1-1;
VU la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social ;
VU la proclamation des résultats des élections du 20 octobre 2011 ;

ARRETE

Article 1 : Le Comité Technique est composé comme il suit :

- Représentants de l'établissement :

Le Président de l'Université de Picardie Jules Verne ou son représentant ;
Le Directeur Général des Services ou son représentant ;

- Représentants des personnels :

Titulaires :

- Sylvain DESBUREAUX (Personnel BIATOSS, FSU)
- Valérie VARNEROT (Personnel enseignant, FSU)
- Dominique DUVAL (Personnel BIATOSS, FSU)
- Jacques VASSEUR (Personnel BIATOSS, FSU)
- Jacques WILLAUME (Personnel enseignant, FSU)
- Gérard COTTRELLE (Personnel BIATOSS, UNSA)
- Jean-Pierre BONELLE (Personnel BIATOSS, UNSA)
- Arnaud JAILLET (Personnel enseignant, UNSA)
- Marie-Laure DUFOSSE (Personnel BIATOSS, UNSA)
- Sébastien LAMBERT (Personnel BIATOSS, CGT)

Suppléants :

- Sylvie STROH (Personnel BIATOSS, FSU)
- Alain JAAFARI (Personnel enseignant, FSU)
- Françoise PRUVOT (Personnel BIATOSS, FSU)
- Maurice ROUSSEL (Personnel enseignant, FSU)
- Pascale MONNIER (Personnel BIATOSS, FSU)
- Laurent GUTIERREZ (Personnel BIATOSS, UNSA)
- Anne-Marie FONTAINE (Personnel BIATOSS, UNSA)
- Hélène MARIETTE (Personnel BIATOSS, UNSA)
- Virginie PECOURT (Personnel BIATOSS, UNSA)
- Laurent JOURDAIN (Personnel BIATOSS, CGT)

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 31 janvier 2012

Arrêté n°2012-037

Le Président de l'Université de
Picardie Jules Verne


Georges FAURÉ